

M. Decrombecque expérimenta sur des chevaux ; il les nourrissait avec des aliments fermentés et composés de foin, de paille, d'avoine concassée, de farine de graine de lin. Ils s'en trouvèrent très-bien. Il a même acquis la certitude que ces aliments privés d'avoine, remédient pour un temps plus ou moins long à la pousse des chevaux ; des faits nombreux lui ont prouvé.

M. Nivière a fait sur des bœufs à l'engrais des expériences concluantes. Tous les ans, il fait fermenter les aliments qui doivent nourrir ces animaux. La même nourriture produit, lorsqu'elle est donnée à l'état naturel, 2 livres de poids vivant, et donnée après fermentation 6½ livres. Au commencement de l'engraissement un mélange de 36 livres de paille et d'une demi-livre de pain de lin a fourni un accroissement moyen par jour de 2 livres du poids vivant par tête. D'après ses comptes, les frais de manipulation, y compris les soins donnés aux animaux ne s'élèvent qu'à un centin par jour et par tête.

M. Vannier nourrit ses jeunes animaux avec des aliments fermentés. Il possède 15 génisses de divers âges. Elles se maintiennent dans un état de santé florissant et sont surtout remarquables par le luisant de leur poil.

Enfin, dans quelques contrées, on fait des soupes dans lesquelles entrent du son, de l'avoine moulue, des patates, des navets cuits et écrasés, de la farine d'orge ou de seigle. Le tout est salé et distribué tantôt froid, tantôt chaud, tantôt épais, tantôt clair. On trouve ces *bouettes* excellentes et dans les grandes fermes, on construit des fournaux exprès pour ces préparations.

Bientôt nous ferons connaître les manières d'opérer les plus économiques dans les différentes préparations des aliments.

## REVUE DE LA SEMAINE

Notre Saint-Père, dans la réunion qui a eu lieu le 27 octobre pour la préconisation des évêques italiens et français, a prononcé en présence des cardinaux, un de ces discours éloquentes et énergiques qu'il sait si bien trouver dans les circonstances difficiles. Faute d'espace, nous n'en reproduisons ici que les passages les plus saillants :

..... Il n'est pas nécessaire, Vénérables Frères, d'énumérer devant vous les attentats que Nous avons plusieurs fois déplorés dans Nos allocutions et dans Nos lettres encycliques adressées aux évêques du monde entier. Car les graves injustices et les actes odieux d'hostilité commis sans relâche depuis si longtemps dans cette malheureuse Italie contre l'Eglise catholique et contre le Siège apostolique sont connus de tous, et si éclatants qu'il est également impossible de les nier sans impudence ou d'invoquer une seule excuse pour en atténuer l'odieux.

« Depuis que cette ville a été occupée par la force, ces persécutions, que Nous avons été forcé, avec vous, de voir et de subir, sont arrivées à ce point que nous pouvons, avec raison, répéter ces paroles du Roi-Prophète : *j'ai vu l'iniquité et la contradiction dans la ville : jour et nuit l'iniquité l'entoure jusque par-dessus les murailles ; la souffrance et l'injustice habitent en elle.*

« En vérité, Nous sommes presque accablé par le flot montant de ces maux, et pourtant, avec l'aide Dieu qui fortifie Notre faiblesse, Nous ne refusons pas de souffrir plus cruellement encore pour la justice.

« Bien plus, Nous sommes prêt à subir de très-grand cœur la mort même, s'il plaisait au Dieu des miséricordes d'agréer pour la paix et la liberté de l'Eglise, l'humilité de

Notre sacrifice.

« Mais parmi tant de sujets de douleur, celui qui Nous cause la tristesse la plus vive, c'est le veuvage des nombreuses églises qui, dans cette malheureuse Italie, sont privées depuis longtemps du secours de leurs pasteurs ; de cette situation il est sorti un besoin pressant de secours spirituels qui oppressent tous les jours davantage les peuples fidèles, dans l'état calamiteux des choses et des temps. Cette nécessité est devenue telle que la charité de Jésus-Christ nous presse d'y pourvoir.

« C'est pourquoi, considérant le grand nombre de sièges vacants, considérant que des provinces d'Italie très-vastes et très-peuplées comptent à peine deux évêques, considérant la violence d'une longue persécution contre l'Eglise et les efforts des impies pour enlever des cœurs la foi catholique en Italie ; enfin, considérant le péril de persécutions plus grandes qui menacent la société civile elle-même, Nous avons jugé qu'il ne fallait point tarder davantage à secourir, autant qu'il est en Nous, Nos chers fils les fidèles d'Italie, qui Nous ont souvent fait entendre leurs plaintes au sujet de leur délaissement. »

Puis, après avoir annoncé que bientôt il pourvoira aux sièges vacants, repoussé encore une fois la fameuse loi des *garanties*, et fait connaître l'impiété et la perversité des misérables qui repoussent les décrets du Concile du Vatican, prétextant que l'ancienne doctrine de l'Eglise est changée, le vénérable Pie IX ajoute :

« Peut-on, Vénérables Frères, imaginer et forger rien de plus injuste et en même temps de plus absurde que ces calomnies ? Cependant Nous avons à déplorer qu'en certains endroits les gouvernants se soient laissés prendre à ces insinuations perfides, et que, sans tenir aucun compte du scandale du peuple fidèle, ils n'aient pas hésité à patronner ouvertement ces nouveaux sectaires et à les confirmer par des faveurs dans leur rébellion.

« En même temps que Nous exposons aussi brièvement devant vous Notre douleur, Nous voulons donner le grand éloge qu'ils méritent aux illustres évêques de ce pays (et, parmi eux, Nous voulons honorer d'une mention spéciale Notre Vénérable Frère l'archevêque de Munich) qui, par leur étroite union, leur zèle pastoral, leur courage admirable et leurs savants écrits, défendent avec éclat contre ces attaques la cause de la vérité.

« Nous adressons aussi une part de ces félicitations à la piété et à la fidélité du clergé et du peuple qui, par la protection de Dieu, répondent courageusement à la sollicitude de leurs pasteurs.

« Pour nous, Vénérables Frères, tournons nos yeux et nos cœurs vers la source d'où peut nous venir le secours qui nous est nécessaire. Ne cessons donc, ni la nuit ni le jour, de crier vers le Dieu très-clément, afin que, par les mérites de Jésus-Christ, son fils, Il envoie sa lumière dans les esprits qui s'égarant, et que, voyant l'abîme où ils sont, ils se hâtent de pourvoir au salut de leur âme ; afin que, dans un si grand combat, Il continue à donner abondamment à son Eglise, l'esprit de force et de zèle ; afin qu'Il daigne hâter, par l'oblation des saintes œuvres, par les dignes fruits de foi et par les sacrifices de justice, l'avènement des jours désirés de propitiation où les erreurs et les adversités seront détruites, où le règne de la justice et de la paix sera rétabli, où Il offrira à la majesté divine les sacrifices de louange et d'actions qui lui sont dus. »

Ainsi parle Pie IX. Quel sujet de joie pour le monde catholique ! Dans ces temps d'affaissement moral, d'iniquités et de crimes, nous catholiques et nous seuls pouvons mon-